



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 25 mars 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à M. Genoud, M. Aragon donné à C. Seifert, S. Pérou donné à S. Mercet,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, P. Meylan

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2022-17

FINANCES- Demande de subvention au titre des amendes de police- création d'un trottoir route des Pitons

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose que la commune souhaite créer un trottoir le long de la route des Pitons en raison de l'insécurité constatée par manque de cheminements sécurisés et adaptés pour les piétons le long de la voie.

Pour ces raisons, la commune souhaite créer un trottoir le long de la route des Pitons sur 173 mètres linéaires entre le chemin de la Boille et le virage sans visibilité du sommet de la route des Pitons.

Le coût de ces travaux est évalué à ce jour à 44 897.00 € hors taxes.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité de solliciter le Département pour obtenir une subvention sur cette opération au titre des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

